

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----&&-----  
FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL  
-----&&-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----&&-----

portant nominations à titre normal et  
civil dans l'Ordre du Mérite Social

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**CHEF DE L'ETAT**  
**CHEF DU GOUVERNEMENT**  
**GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87 - 019 du 21 septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- Vu le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le compte rendu intégral avec les conclusions issues des travaux de la Session Extraordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 24 novembre au 08 décembre 2014 ;



## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : sont nommées à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Social au grade de Chevalier pour prendre rang de la date de leur réception dans l'ordre, les personnalités béninoises dont les noms suivent :

**1- Ministère du Travail de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle**

- Monsieur **LOKO Nounagnon Vincent**, Assistant.

**2- Ministère de l'Enseignement Secondaire de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et l'Insertion des Jeunes**

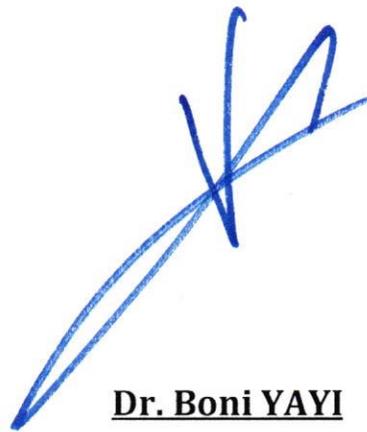
Mesdames :

- **TOBOSSI Henriette Assiba**, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs ;
- **SONOUNAMETO Catherine**, Secrétaire des Services Administratifs.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

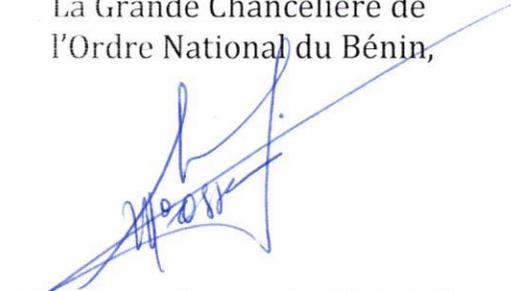
Fait à Cotonou, le 17 av 2015

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



**Dr. Boni YAYI**

La Grande Chancelière de  
 l'Ordre National du Bénin,



**Dr. Koubourath OSSENI**

**Ampliations** : PR4 - AN4 - CC2 - CS2 - HCJ2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 30 - GCONB20 - SGG4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 03.

